

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu ordinaire des sessions à 18h30, lundi le trentième jour de septembre deux-mille-dix-neuf, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province les élus présents sur le territoire assistent à la séance.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin. Mme la conseillère, Diane Rancourt.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

M. Gino Giroux, conseiller, est absent et à l'extérieur.

Rés. 19-149

PROLONGEMENT DE PÉRIODE DE PROBATION : EMPLOYÉ DE VOIRIE

Considérant l'embauche de M. Marc Boisvert à titre d'opérateur de voirie & déneigement en date du 3 juillet 2019;

Considérant que la période de probation devait prendre fin le 3 octobre 2019;

Considérant que la Municipalité n'a pas été en mesure d'évaluer les aptitudes de l'employé dans l'optique de compléter une évaluation complète;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : André Drouin

ET RÉSOLU

QUE la période probatoire soit prolongée de 3 mois, soit jusqu'au 3 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : André Drouin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén./sec-trés.